

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 octobre 2014 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DEMETTRE Jeannine, DUFOUR Joëlle, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, POULET Robert, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, HERCHUEL Christophe, JARDON Stéphane, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, THOMAS Ludovic.

Procurations : Mme ROUSSINE Evelyne à M. FLEURY Jean-Pierre.

Excusée : Mme BIDAULT Marie-Françoise

Secrétaire de séance : Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

I) Intervention de L'entreprise GE ENERGY

La France, qui comme tous les pays signataires du protocole de Kyoto, doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, s'est engagée à les diviser par 4 d'ici à 2050.

La loi Grenelle 1 a fixé un objectif de 23 % de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables d'ici 2020 et à 10 % la production d'électricité d'origine éolienne.

La commune est donc régulièrement sollicitée par des entreprises souhaitant installer des éoliennes sur notre territoire qui présente l'intérêt d'être situé proche du poste de répartition de Pouilly-Sur-Saône bien qu'il soit modérément venté.

Messieurs Franck CAMUS et Alban GAUTHIER de la société GE Energy, exposent leur projet d'implantation d'éoliennes au conseil municipal, sachant que la réalisation d'un tel projet nécessite de nombreuses études ainsi que l'ouverture d'une enquête d'utilité publique avec réunion publique, sur une durée prévisionnelle de 5 à 8 ans.

Les retombées financières pour la commune sont estimées à 7 000 € par an et par éolienne au titre de la taxe foncière et à 40 000 € pour la part de la taxe professionnelle revenant à la commune, 40 000 € revenant à la communauté de communes. Les propriétaires terriens sont quant à eux indemnisés en fonction de la production d'électricité, 2 500 € par mégawatt soit environ 7 500 € par an.

La société souhaite obtenir le soutien du conseil municipal pour la réalisation de ce projet avant d'entamer les démarches auprès des propriétaires et administrations. Elle reprendra contact avec le conseil municipal ultérieurement.

II) Projet d'aménagement d'une aire de loisirs

La commission voirie qui s'est réunie pour l'étude du projet d'aménagement d'une aire de jeux pense que l'emplacement situé près de la réserve incendie est trop isolé et ne convient pas pour l'installation de jeux pour les jeunes enfants. Par contre, l'aménagement d'un terrain de foot et l'installation de bancs est envisageable.

La commission va continuer son travail d'étude sur un projet d'installation d'un terrain multisport qui serait situé sur l'actuel terrain de basket.

Le conseil municipal valide l'aménagement d'un terrain de foot près de la réserve incendie ainsi que la réalisation d'un chemin piétonnier qui serait subventionné par le Conseil Général.

III) Programme forestier

Depuis toujours la vocation première de notre forêt a été ses affouages. C'est un dû à chacun des 420 foyers et ils sont gratuits. Or les techniques nouvelles que nous demande d'appliquer l'ONF sont tout autres. Les coupes à blanc, c'est-à-dire en régénération, sont et seront progressivement abandonnées au profit des coupes de taillis sous futaies, plus souples et surtout moins abondantes en termes de m3 exploités.

Le couvert sera plus important, des cloisonnements seront créés pour des vidanges plus respectueuses des sols trop fragiles et humides de notre forêt. Les coupes affouagères devenant plus rares nous seront amenés prochainement à n'exploiter que les coupes régénérées par éclaircissement

En d'autres termes, il faut réduire la surexploitation. C'est pourquoi il est souhaitable que seuls ceux qui ont besoin de bois se présentent au tirage et que ceux qui ont pour habitude de l'offrir ne le fasse plus, car trop souvent destiné à des fins commerciales hors frontières communales.
Pour pérenniser cette nouvelle méthode, le jour de l'inscription, les coupeurs ainsi que ceux qui offrent leur lot, devront venir à la salle gaillard les mardi 4 et mercredi 12 novembre de 18h à 20h (dernier délai) et devront s'acquitter de la somme forfaitaire de 10 €.

IV) Compte rendu des Commissions :

Voirie : les devis sont en cours de réalisation pour le goudronnage de la rue Meix Pichot et de la rue d'Auprot.

Bâtiments communaux

Eglise : La reprise de l'étanchéité des vitraux est en cours.

Le conseil municipal décide l'achat d'un radiateur pour la maison Vauthey, le locataire se chargera de l'installation.

Compte rendu du conseil d'école

Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu le vendredi 17 octobre. 102 élèves sont répartis sur 5 classes.

Les enseignantes ont présenté le bilan de la rentrée, ainsi que le déroulement de l'année et remercié la municipalité pour les diverses installations réalisées dans les classes et le changement de la photocopieuse.

Le conseil municipal étudie les différentes demandes de travaux qui seront traités ultérieurement et valide l'achat d'un boîtier CPL qui va permettre aux enseignants de pouvoir imprimer directement depuis leurs ordinateurs et à l'entreprise de maintenance de gérer l'approvisionnement en consommable à distance.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de fournitures supplémentaires en prévision des activités d'intérieures pour les NAP.

Commission animation

Noël pour les enfants des écoles : Cette année, la commission propose d'offrir à chacun des enfants des écoles de maternelle et primaire un livre sélectionné auprès d'un éditeur spécialisé dans les livres pour enfants et adapté à chaque âge . Le conseil valide cette proposition pour un montant de 479 €.

Repas des anciens : la commission propose de confier le repas au même traiteur que l'an dernier (Plaisirs de la table) à Nuits Saint Georges pour un coût unitaire de 20 €.

Colis des anciens: ils seront commandés à la société les Fleurons de Lomagne pour un coût de 20 € pour les colis simples et 35 € pour les doubles. Des chocolats seront offerts aux résidents des maisons de retraite natif de la commune.

V) Affaires et questions diverses :

Défibrillateur : Le Conseil municipal valide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé place Pierre Vaux sur un emplacement qui reste à définir, pour la somme de 2 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 27 novembre 2014.

Informations diverses

Cérémonie commémorative du 11 novembre : les habitants sont invités à 10H30 Place Pierre Vaux avec la participation de l'Harmonie de Seurre. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

Affouages 2014 parcelle 15 B: Les inscriptions auront lieu à la salle Gaillard les mardi 4 novembre et mercredi 12 novembre de 18 heures à 20 heures dernier délai. Chaque affouagiste devra s'acquitter d'une participation de 10 €. Les affouagistes qui souhaitent offrir leur lot devront venir s'inscrire personnellement et s'acquitter de la participation de 10 €.

Concert de l'harmonie de Seurre vendredi 5 décembre à 20 heures 30 à l'église de Labergement.

Panier malin : un choix varié de composition de fruits et légumes chaque semaine. Commande et point relais : GUILLAUME Fanny 11 rue de la Verderie à Labergement 03.80.21.00.67

Site internet : www.panier-malin.com